

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

NOTE N° 44 DU 18 JUL 2018 RELATIVE A LA PREVENTION
ET LA LUTTE CONTRE LES CONJONCTIVITES

Destinataires	▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs de Santé et de la Population :	Pour exécution et suivi
	En communication à Mesdames et Messieurs : <ul style="list-style-type: none">• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés• Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Privés et les responsables de Cabinets médicaux agréés	Pour exécution
	▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux de l'EHU d'Oran et des CHU	Pour exécution

Référence :

- Instruction n° 10 du 17 mai 2018 relative au renforcement du dispositif de prévention sanitaire durant la saison estivale - Année 2018

Comme chaque année, lors de la saison estivale, l'augmentation de la chaleur, la dégradation de l'environnement, le regroupement des personnes, constituent en l'absence de mesures préventives une période propice au risque d'apparition de maladies à potentiel épidémiques, telles que les conjonctivites.

Afin d'éviter l'apparition de tout processus épidémique et de prévenir la survenue des conjonctivites, un intérêt particulier doit être accordé pour le diagnostic, le traitement précoce et les mesures de prévention pour en éviter leurs propagations.

La présente note vient rappeler les éléments du diagnostic des conjonctivites et de préciser les modalités pratiques de la conduite à tenir que tout praticien doit savoir.

